

Subsides

M. Peters: Pourquoi devrions-nous permettre aux provinces de décider des critères? Pourquoi permettre à des fonctionnaires d'établir ces critères? Pourquoi mettre en œuvre ce programme d'investissements pour les projets d'hiver par réglementation plutôt que par législation? Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je n'appuie pas ce genre de législation par prévision budgétaire.

Le ministre a dit que ce genre de programme était nécessaire. Sans doute, cela est incontestable, mais on a tort de légiférer ainsi. Cela revient à adopter un crédit de \$1. On aurait tort de faire adopter des lois au moyen de crédits de \$1 dans le budget. Nous avons convenu que cela était irrégulier et nous nous sommes débarrassés de cette pratique. Pourtant, nous faisons exactement la même chose en vertu de ce budget supplémentaire. J'ignore si la Chambre serait prête à adopter ce poste en particulier afin de permettre au ministre de présenter un bill tendant à la réalisation de l'objectif de la prévision. Il doit certainement savoir ce que le bill contiendrait, car si nous adoptions cette prévision, cela reviendrait à l'adoption d'un bill qui deviendrait loi. Ce bill ne contiendrait rien de plus que ce qu'on voit dans la prévision. On n'y traitera pas des critères, ni du niveau de chômage dans les municipalités qui pourront en bénéficier. Le crédit ne précise pas quel sera le taux d'intérêt.

L'hon. M. Drury: Mais si.

L'hon. M. Turner: Oui.

M. Peters: C'est possible, mais ce n'est pas comme cela que je l'entends. Il est sûr que mes amis du Crédit social, qui s'intéressent plus que moi aux taux d'intérêt, l'auront compris. Mais le ministre des Finances ne nous a pas dit

quel serait le taux d'intérêt. Dans ce crédit des prévisions budgétaires on ne nous dit pas sur quoi on se fonde pour ces projets de travaux d'hiver. A mon avis, on a tort de procéder ainsi. Ce crédit ne répond pas aux besoins auxquels, à mon sens, ce genre de projet devrait répondre.

J'ajouterais une chose cependant. L'idée est excellente. La proposition est bonne et la disposition de trois ans mérite nos éloges. D'autre part, nous devrions savoir comment l'argent sera dépensé. J'en ai plein le dos de voir les provinces recevoir de l'argent, se passer l'assiette au beurre entre elles, si j'ose dire. Ce sera apparemment un autre cas semblable. Faisons en sorte qu'on donne une certaine part du mérite au gouvernement fédéral pour la réalisation du programme. Nous devons en fixer les critères; nous devons fixer le taux d'intérêt et il est certain que nous devons contribuer à ces programmes. Chaque fois qu'il est question d'un projet du PIL, j'entends les fonctionnaires de Toronto dire: «Nous devons en parler avec les gens d'Ottawa avant qu'une décision soit prise». Ce n'est vraiment pas nous qui prenons les décisions, monsieur l'Orateur. La même chose va se produire dans le cas des investissements pour les projets d'hiver, et j'estime que c'est mauvais.

Puis-je signaler qu'il est 6 heures afin de permettre au ministre d'examiner une proposition très sérieuse.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, est-ce que le président du Conseil du Trésor ou le ministre des Finances pourrait nous indiquer si nous allons continuer d'examiner cette question.

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

(A 6 h 01, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)